

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
30 ET 31 MARS 2017

N° 2017/O1/017

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

- DEPOSEE PAR : MM. Paul-André COLOMBANI et Jean BIANCUCCI AU NOM
DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

- OBJET : DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS D'UNE MISE
EN ŒUVRE DE MOYENS ADAPTES SUR L'AEROPORT DE
FIGARI.

CONSIDERANT le développement du transport aérien de l'ordre de 6 à
7 % par an,

CONSIDERANT la forte croissance d'activité de l'aéroport de FIGARI,

CONSIDERANT l'adaptation des moyens nécessaires au fonctionnement
normal des aéroports,

CONSIDERANT les problèmes liés à la saisonnalité de l'activité
touristique,

CONSIDERANT par ailleurs les travaux en cours sur la plateforme de
PARIS ORLY réduisant au départ de celle-ci la fluidité indispensable dans la période
de pointe 2017,

CONSIDERANT les craintes exprimées par la population de l'Extrême-
Sud quant à la réduction d'un nombre important de sièges,

CONSIDERANT qu'il en va de notre responsabilité politique relative à la
mise en œuvre d'une politique touristique cohérente et adaptée,

CONSIDERANT que les services de Police Aux Frontières (PAF), cessent leurs activités à compter de 17 heures rendant impossible le traitement des vols internationaux à partir de cette plage horaire,

CONSIDERANT la réduction du nombre de contrôleurs aériens qui limite le traitement à 4 avions par heure,

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer une coordination relative à la régulation de trafic à mettre en place pour l'aéroport de FIGARI et le refus de la mise en œuvre de cet instrument administratif par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),

CONSIDERANT le risque encouru que de nombreux vols soient déroutés régulièrement sur AIACCIU ou BASTIA (soit environ 1 000 passagers par jour pendant la période de pointe),

CONSIDERANT que compte tenu de ces difficultés, pour les seuls vols du bord à bord, 2 500 sièges risquent d'être annulés et 2 500 sièges sont en danger,

CONSIDERANT le risque avéré d'un été particulièrement chaotique et des conséquences possibles en termes de déficit d'image pour la destination Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXIGE que le gouvernement et le ministre des transports mettent en œuvre rapidement les moyens adaptés sur l'aéroport de FIGARI, à savoir :

- Que des moyens supplémentaires soient attribués aux services de police (PAF) afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités au-delà de 17 heures.
- Que le nombre de contrôleurs aériens soit suffisant pour pouvoir traiter un nombre d'avions de 6 ou 7 par heure.